



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 6 octobre 2020
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de questions du public
- 10.04** Période de questions des membres du conseil

30 – Administration et finances

- 30.01** Présenter, adopter et transmettre au comité exécutif, le budget de fonctionnement 2021 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.
- 30.02** Approuver le budget incluant la liste des projets du programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève de même que les montants d'investissement et les sources de financement prévus pour ces projets et d'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

70 – Autres sujets

- 70.01** Période de questions du public
- 70.02** Levée de la séance



Dossier # : 1200364010

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Présenter, adopter et transmettre au comité exécutif, le budget de fonctionnement 2021 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est recommandé:

De présenter et d'adopter le budget de fonctionnement 2021 de l'arrondissement et en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2020-09-28 11:51

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement par intérim
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1200364010

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Présenter, adopter et transmettre au comité exécutif, le budget de fonctionnement 2021 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4) prévoit que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, un budget d'arrondissement.

Le comité exécutif a fixé au plus tard le 9 octobre 2020, la date limite à laquelle les arrondissements doivent transmettre au Service des finances leur budget de fonctionnement 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA19 28 285 Adoption du budget de fonctionnement 2020 de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

La cible de revenus de source locale pour 2021 est établie à 630,200 \$. La recette provenant de la taxation locale est de 1,771,100 \$ ce qui représente une variation totale entre 2021 et 2020 (sans la croissance immobilière) de 5.2%.

Les transferts centraux s'établissent à 8,661,3 \$ et le budget des dépenses est fixé à 11,062,5 \$

Les sources de financement et les dépenses par famille sont présentés à la section "pièces jointes" du présent dossier.

JUSTIFICATION

Conformément aux dispositions de l'article 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'arrondissement de l'Ile Bizard-Sainte Geneviève doit dresser et transmettre au comité exécutif dans le délai fixé par ce dernier, son budget d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'arrondissement doit respecter un équilibre budgétaire.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Janvier 2021: Mise en oeuvre du budget.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise FRÉCHETTE
agente comptable analyste

ENDOSSÉ PAR

Pierre Yves MORIN
directeur d'arrondissement par intérim

Le : 2020-09-28



Dossier # : 1200364008

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget incluant la liste des projets du programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève de même que les montants d'investissement et les sources de financement prévus pour ces projets et d'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

Il est recommandé :

Approuver le budget incluant la liste des projets du programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève de même que les montants d'investissement et les sources de financement prévus pour ces projets et d'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2020-09-28 11:51

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement par intérim
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1200364008

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget incluant la liste des projets du programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève de même que les montants d'investissement et les sources de financement prévus pour ces projets et d'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

L'objet du présent dossier vise l'adoption du budget d'immobilisations dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2021-2030. L'administration municipale a fixé l'enveloppe globale des emprunts de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève à 2,9 M\$ annuel soit un montant total de 29,270 M\$. Le solde cumulatif (2002 à 2020) des projets prévus au programme triennal d'immobilisation qui n'a pas été utilisé au 31 décembre 2019 est de 12,925 M\$. (inclus en pièces jointes.)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 19 28 286 Approuver le budget incluant la liste des projets du programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève de même que les montants d'investissement et les sources de financement prévus pour ces projets et d'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal

DESCRIPTION

L'arrondissement doit adopter en conseil d'arrondissement le budget d'immobilisations 2021-2030 et le transmettre au conseil exécutif de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal, les arrondissements devront faire approuver, par leur conseil d'arrondissement, les règlements d'emprunt pour les projets et programme d'immobilisation prévus à leurs budgets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adoption du PDI visera à maintenir les infrastructures et à protéger les actifs immobiliers de l'arrondissement, de même qu'à assurer la qualité des services offerts aux citoyens

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Afin de respecter les dispositions prévues à l'article 144.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, les budgets des arrondissements doivent être approuvés par leur conseil d'arrondissement et transmis au comité exécutif.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation, atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise FRÉCHETTE
agente comptable analyste

ENDOSSÉ PAR

Pierre Yves MORIN
directeur d'arrondissement par intérim

Le : 2020-09-28